

**Addenda à l'étude *Définir le contenu canadien : approches adoptées dans d'autres juridictions et leçons apprises pour le Canada***

**PRÉPARÉ POUR**

L'Association cinématographique –  
Canada (MPA-Canada)

**PRÉPARÉ PAR**

Maria De Rosa et Marilyn Burgess  
Communications MDR

503 Victoria Avenue

Westmount, Québec

H3Y 2R3

[www.communicationsmdr.com](http://www.communicationsmdr.com)

5 décembre 2024

## Sommaire

Cet addenda présente une mise à jour de l'information contenue dans le rapport intitulé *Définir le contenu canadien : approches adoptées dans d'autres juridictions et leçons apprises pour le Canada*, commandé par l'Association cinématographique – Canada, initialement diffusé en mars 2023. Cette étude approfondie examine les définitions du contenu national trouvées dans les systèmes de certification nationaux de différentes juridictions. Conformément à la méthodologie de l'étude initiale, la recherche pour cet addenda s'est concentrée sur les définitions du contenu national telles qu'elles figurent dans les systèmes de certification nationaux pour les programmes de crédit d'impôt, les incitatifs de production et les programmes de financement automatique.\*

Depuis la publication du rapport, nous observons une tendance générale visant à maintenir la flexibilité pour les producteurs dans les juridictions examinées. La plupart des juridictions examinées ont apporté des changements mineurs à leurs programmes. Dans la majorité des cas, ces changements ont permis aux producteurs de bénéficier d'une plus grande souplesse pour se qualifier en tant que productions nationales et participer ainsi à ces programmes.

Les principales conclusions du rapport demeurent valables. Les juridictions examinées continuent d'offrir aux producteurs une certaine flexibilité pour satisfaire aux exigences en incluant dans leurs tests de conformité culturelle un large éventail de critères, une certaine souplesse au niveau des critères individuels, une grande variété de points disponibles, des barèmes de points gradués et de points partiels et, dans certaines juridictions, une analyse globale plus subjective.

Comme le souligne le rapport original, « Les démarches internationales en matière de définition du contenu national sont modernes, flexibles et adaptées à l'évolution de ce paysage mondial. Elles attachent une valeur à la fois culturelle et économique aux productions destinées à l'écran, elles appliquent des tests flexibles afin d'atteindre une plus grande variété d'objectifs de politique et elles se gardent d'imposer des restrictions de propriété qui ne s'alignent pas sur la nature changeante de la chaîne de valeur de la production pour l'écran. »<sup>†</sup> Le rapport initial concluait que le Canada continue pourtant à utiliser une définition obsolète du contenu canadien dans le cadre d'un système de contenu mal adapté aux réalités des tendances mondiales en matière de production. Ce système est difficile à réconcilier avec les modèles internationaux de productions à budget élevé destinées à attirer des publics dans de nombreux marchés et ne favorise pas l'accroissement des opportunités de production offertes par le marché mondial.

Les recommandations formulées dans le rapport initial demeurent également valables :

- élargir le système de points canadien afin de pouvoir inclure un nombre considérablement plus élevé de points disponibles ainsi que des échelles graduées qui s'alignent sur les réalités de l'environnement mondial de la production ;
- inclure la reconnaissance des critères culturels dans un système de points élargi en plaçant un accent particulier sur la réalisation des objectifs culturels du Canada ;
- reconnaître l'ensemble des distributions et des équipes dans un système de points canadien élargi ;
- réduire les seuils minimums actuels de dépenses de production au même niveau que celui des juridictions internationales (c'est-à-dire entre 10 % et 50 % des budgets de production) ; et
- éliminer les exigences actuelles en matière de propriété du droit d'auteur comme facteur déterminant afin d'offrir aux producteurs canadiens la flexibilité de décider avec leurs

\* Cette approche est justifiée par le fait que, au sein des juridictions concernées par la présente étude, on trouve des définitions de contenu national au sein des systèmes de certification associés aux programmes de soutien public (c'est-à-dire des crédits d'impôt, des incitatifs de production et des programmes de financement direct). Les régimes législatifs qui gouvernent les systèmes nationaux de radiodiffusion des juridictions étudiées se concentrent par ailleurs sur des objectifs supranationaux.

<sup>†</sup> Maria De Rosa et Marilyn Burgess, *Définir le contenu canadien : approches adoptées dans d'autres juridictions et leçons apprises pour le Canada*, préparé pour l'Association cinématographique – Canada, 2023, page 33.

partenaires financiers des meilleures ententes commerciales possibles pour leurs entreprises respectives.

Conformément aux leçons tirées des autres juridictions examinées dans le rapport initial, la flexibilité du système de vérification du contenu canadien favoriserait l'évolution des modèles d'affaires et de financement en accord avec la maturité du secteur et le niveau de fonctionnement des sociétés de production sophistiquées qu'il renferme. Une définition modernisée du contenu canadien soutiendrait la création de récits canadiens, en plus de promouvoir la culture et le pouvoir de convaincre du Canada, et de contribuer au développement d'un secteur de production de stature internationale. Chacun des changements recommandés pourrait mieux aligner le système canadien de vérification du contenu sur les réalités de la production mondiale et des systèmes de vérification d'autres juridictions.

## Table des matières

---

Sommaire .....	1
Contenu .....	3
Introduction .....	4
1. Contexte général.....	4
Constatations .....	5
1. Royaume-Uni .....	5
2. France .....	5
3. Allemagne .....	6
4. Italie.....	6
5. Les Pays-Bas .....	7
6. République tchèque.....	7
7. Espagne .....	7
8. Portugal .....	8
9. Australie .....	9
10. Nouvelle-Zélande .....	9
Bibliographie.....	10

## Introduction

---

### 1. Contexte général

Cet addenda présente une mise à jour de l'information contenue dans le rapport intitulé *Définir le contenu canadien : approches adoptées dans d'autres juridictions et leçons apprises pour le Canada*, initialement diffusé en mars 2023. Il fait état des changements concrets apportés aux approches de définition de contenu national dans les juridictions examinées, à savoir le Royaume-Uni (RU), la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, le Portugal, la République tchèque, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (N-Z). Conformément à la méthodologie de l'étude initiale, la recherche pour cet addenda s'est concentrée sur les définitions du contenu national telles qu'elles figurent dans les systèmes de certification nationaux pour les programmes de crédit d'impôt, les incitatifs de production et les programmes de financement automatique.

Dans le cadre de cet addenda, 19 programmes ont été examinés :

#### 1. Royaume-Uni

Crédit d'impôt pour les dépenses audiovisuelles

Crédit d'impôt pour le cinéma indépendant

Fonds de production du British Film Institute (BFI)

#### 2. France

Fonds de production automatique du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)

Fonds d'aide automatique du CNC à la production audiovisuelle

Crédit d'impôt cinématographique et télévisuel

#### 3. Allemagne

Fonds fédéral allemand du cinéma (DFFF I)

Fonds cinématographique allemand (GMPF)

Fonds de référence de l'Office général allemand du film (FFA)

#### 4. Italie

Crédit d'impôt cinématographique et télévisuel

Aide à la production automatique du ministère de la Culture (MiC)

#### 5. Pays-Bas

Incitatif de production cinématographique des Pays-Bas

#### 6. Espagne

Crédit d'impôt cinématographique et télévisuel

Programme d'aide générale de l'Institut de la cinématographie et des arts visuels (ICAA)

#### 7. Portugal

Remise en espèces Pic Portugal

Fonds automatique de production de l'Institut du cinéma et de l'audiovisuel (ICA)

#### 8. République tchèque

Fonds audiovisuel tchèque

#### 9. Australie

Producer Offset australien

#### 10. Nouvelle-Zélande

Remise aux productions cinématographiques de Nouvelle-Zélande

## Constatations

---

### 1. Royaume-Uni

#### Crédit d'impôt pour les dépenses audiovisuelles

L'Allègement fiscal cinématographique (Film Tax Relief) et l'Allègement fiscal pour la télévision haut de gamme (High-End TV Tax Relief) ont été remplacés par le Crédit d'impôt pour les dépenses audiovisuelles, l'AVEC (Audio Visual Expenditure Credit). Dans le cadre de l'AVEC, un nouveau volet a été introduit, le Crédit d'impôt pour les films indépendants (IFTC), qui vise à soutenir les films à petit budget dont le budget est inférieur ou égal à 15 M£ (26,6 M\$ CA) et qui offre un crédit d'impôt à un taux majoré (53 % au lieu de 34 % pour l'AVEC standard).

L'introduction de l'AVEC standard n'a pas eu d'incidence sur le test culturel qui permet de déterminer si une production est considérée comme britannique et peut donc bénéficier d'un crédit d'impôt. Pour accéder au programme AVEC majoré (IFTC), les productions doivent répondre aux conditions du test culturel du programme AVEC, mais avec une exigence supplémentaire. Le réalisateur principal ou le scénariste principal de ces productions doit être un citoyen britannique ou un résident du Royaume-Uni. Chacune de ces fonctions représente 1 point sur les 35 points que peut obtenir un film dans le cadre du test culturel.

#### Fonds de production du British Film Institute (BFI)

Aucun changement n'a été apporté à la manière dont le contenu national est défini pour accéder au Fonds de production du BFI.

### 2. France

#### Fonds de production automatique du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)

Des changements ont été apportés à la définition du contenu national pour l'accès au Fonds automatique de production cinématographique du CNC. Plus précisément, des changements ont été apportés au Crédit d'impôt cinématographique et télévisuel, décrit ci-dessous, dont les conditions doivent être remplies pour accéder au Fonds de production.

#### Fonds d'aide automatique du CNC à la production audiovisuelle

Il n'y a pas eu de changement notable dans la définition des productions nationales pour l'accès au Fonds d'aide automatique du CNC à la production audiovisuelle, à l'exception de la modification apportée au Crédit d'impôt cinématographique et télévisuel (pour lequel l'admissibilité est une condition d'accès au programme), tel que décrit ci-dessous.

#### Crédit d'impôt cinématographique et télévisuel

Le test culturel pour accéder au Crédit d'impôt cinématographique et télévisuel français a été légèrement modifié pour les œuvres de fiction et les documentaires. Bien que le nombre total de points nécessaires pour réussir le test culturel reste inchangé, à savoir 41 points sur un total de 100 points possibles (en excluant la langue de production), il est désormais plus facile pour les producteurs d'obtenir le minimum de points. Trois nouveaux rôles ont été introduits dans la catégorie des directeurs de département (monteur sonore en chef, ingénieur du son et mixeur sonore). Chacune de ces fonctions compte pour un point dans le total des points obtenus. Pour tenir compte de l'ajout de ces trois fonctions dans le total des points disponibles du test culturel, la pondération a été légèrement modifiée pour les autres postes de chefs de service, ainsi que pour la catégorie des techniciens et des ouvriers qualifiés.

### 3. Allemagne

#### Fonds fédéral allemand du cinéma I (DFFF I)

Aucune modification n'a été apportée à la définition du contenu national pour accéder au DFFF I.

#### Fonds cinématographique allemand (GMPF)

Un assouplissement a été apporté aux exigences de dépenses minimales pour accéder au GMPF. L'obligation de dépenser au moins 40 % du budget de production en Allemagne a été remplacée par l'obligation de dépenser en Allemagne le montant le moins élevé entre 40 % du budget de production et 13 M€ (19,2 M\$ CA). Ces exigences peuvent être levées pour les productions qui dépensent au moins 3 M€ (4,4 M\$ CA) pour la réalisation de films numériques en Allemagne.

#### Fonds de référence du FFA

Le Gouvernement fédéral de l'Allemagne a approuvé un projet d'amendement à la *Loi sur les mesures de promotion du cinéma allemand – FFG-E (Gesetz über Maßnahmen zur Förderung des deutschen Films)*. Le projet d'amendement n'apporte aucun changement au système de contenu national décrit dans le FFG-E. Le gouvernement a annoncé que la nouvelle législation permettra d'augmenter le nombre de subventions automatiques à la production basées sur le rendement qui sont gérées par l'Office général allemand du film (FFA). Le projet d'amendement devrait entrer en vigueur au début de l'année 2025, après approbation par le parlement allemand (Bundestag).

### 4. Italie

#### Crédit d'impôt cinématographique et télévisuel italien

Il n'y a pas de changement notable en ce qui concerne le Crédit d'impôt cinématographique et télévisuel pour les productions de nationalité italienne.

Une clarification a été apportée aux conditions d'accès au crédit d'impôt pour les productions de nationalité italienne relativement aux sociétés de production admissibles. En plus de devoir être basée en Italie ou dans un autre pays de l'EEE, une société de production admissible doit être une société par actions dont le capital social entièrement libéré ne doit pas être inférieur à 40 000 € (59 156 \$ CA). Les autres exigences, y compris le test culturel de nationalité italienne, restent les mêmes.

#### Aide à la production automatique du ministère de la Culture (MiC)

Aucune modification n'a été apportée à la définition du contenu national ou aux autres exigences notées dans le premier rapport pour accéder à la subvention de production automatique du MiC (Ministero della cultura), anciennement connu sous le nom de MiBAC.

## 5. Les Pays-Bas

Aucune modification notable n'a été apportée à la définition du contenu national ou aux autres exigences mentionnées dans le premier rapport pour l'accès à l'incitatif de production cinématographique des Pays-Bas.

## 6. République tchèque

### Incitatif de production de la République tchèque

Le Fonds cinématographique tchèque, qui gère l'incitatif de production de la République tchèque, a été rebaptisé Fonds audiovisuel tchèque afin de reconnaître les productions destinées à la radiodiffusion ou à la diffusion en continu à des fins commerciales.

La République tchèque a introduit une nouvelle loi sur l'audiovisuel qui permettra d'étendre le financement de l'Incitatif de production de la République tchèque aux productions audiovisuelles. Le ministère de la Culture tchèque est parvenu à un accord avec toutes les plateformes de distribution pour aller de l'avant avec la loi. En vertu de la nouvelle loi, l'Incitatif de production de la République tchèque révisé accordera une remise pour la production de longs métrages, de fictions télévisées et de films d'animation. La réforme ne changera pas la définition du contenu national et ne modifiera pas les autres conditions d'accès au programme.

## 7. Espagne

### Crédit d'impôt cinématographique et télévisuel espagnol

Il n'y a pas eu de changement en ce qui concerne les conditions d'éligibilité au crédit d'impôt cinématographique et télévisuel espagnol.

En ce qui concerne le test de la nationalité espagnole, le ministère de la Culture a précisé que les œuvres cinématographiques ou audiovisuelles seront considérées comme espagnoles si elles sont produites conjointement avec des sociétés étrangères et si elles sont acceptées en tant que telles, ce qui pourrait offrir une plus grande flexibilité aux producteurs.

### Programme d'aide générale de l'Institut de la cinématographie et des arts visuels (ICAA)

Il n'y a pas eu de changement dans les conditions d'accès au programme d'aide générale.

### Projet de loi sur le cinéma et la culture audiovisuelle en cours d'examen par le Parlement ~~espa-~~ ~~gnol~~

En juin 2024, le gouvernement espagnol a approuvé le *Proyecto de Ley del Cine y de la Cultura Audiovisual* (projet de loi sur le cinéma et la culture audiovisuelle). Ce projet suit actuellement le processus parlementaire et devrait entrer en vigueur avant 2025 dans le cadre du plan de redressement, de transformation et de résilience du gouvernement.

Les principaux changements apportés par ce nouveau projet de loi visent à moderniser le cadre actuel pour mieux l'adapter à la transformation qui s'est opérée dans l'industrie audiovisuelle depuis l'entrée en vigueur de la première loi sur le cinéma en 2007. Le projet de loi envisage une plus grande flexibilité quant à la définition de nationalité espagnole d'une œuvre en fonction de la part du budget de production consacrée à l'équipement, aux services et aux fournitures qui a

**Commented [MF1]:** Mistake in the original document: Italian Parliament. This section is about Spain.



été dépensée en Espagne ou dans un autre pays de l'Union européenne. Le projet de loi prévoit également d'étendre cette mesure pour inclure les séries télévisées.

## 8. Portugal

### Remise en espèces Pic Portugal

En 2024, le Portugal a introduit un nouvel incitatif de production, la remise en espèces Pic Portugal, qui prévoit un test culturel plus flexible pour les producteurs.

Les critères permettant d'accéder à la nouvelle remise en espèces pour les productions sont les mêmes que ceux permettant d'accéder à l'incitatif de production portugais décrit dans le rapport original, *Définir le contenu canadien : approches adoptées dans d'autres juridictions et leçons apprises pour le Canada*, à l'exception du test culturel.

Pour bénéficier de la nouvelle remise en espèces Pic Portugal, les producteurs doivent obtenir un minimum de 40 points sur un total de 81 points dans un nouveau test culturel (au lieu de 60 dans le test précédent). Des seuils minimums sont fixés pour le contenu culturel (10 points), la nationalité du personnel (13 points), et la localisation des services de production/post-production (2 points).

Le test permet d'obtenir davantage de points dans la catégorie du contenu culturel (51 au lieu de 30 dans le test précédent), ce qui procure une plus grande flexibilité aux producteurs :

- Jusqu'à 6 points supplémentaires sont accordés lorsque l'action se déroule dans des zones de faible densité démographique au Portugal.
- Un point supplémentaire est accordé si la plupart des personnages principaux sont des citoyens ou des résidents d'un territoire lusophone (ou ont un lien étroit avec la culture ou la langue portugaise, ou avec les cultures des pays lusophones, européens ou coproducteurs [dans le cas des coproductions officielles dans le cadre de traités de coproduction auxquels le Portugal participe]).
- Trois points pour les œuvres d'animation ou les documentaires, au lieu d'un seul point dans le test précédent.
- Jusqu'à 6 points (au lieu de 3) pour les distinctions internationales attribuées aux principaux créateurs, auxquels sont ajoutés l'acteur principal et l'actrice principale.
- Les points alloués à la trame sonore ont été doublés (ils passent de 1 à 2), et une nouvelle exigence minimale a été ajoutée : au moins 20 % de la trame sonore doit être de langue portugaise ou être composée par des artistes de langue portugaise.
- Les points attribués pour les femmes occupant des rôles de direction technique et de production passent de 1 à 2.
- Jusqu'à 12 points peuvent être accordés pour la portée culturelle et l'internationalisation des œuvres précédentes de la société de production (nouvelle catégorie ajoutée au test).
- Les coproductions reçoivent maintenant 4 points au lieu de 2.

Dans la nouvelle catégorie couvrant la localisation des services techniques, le test offre aux producteurs une grande flexibilité pour atteindre le minimum requis de 2 points :

- Les productions qui font appel à des fournisseurs portugais de services techniques (location de matériel, postproduction sonore et visuelle) pour un minimum de 10 % du total des services obtenus pendant la production reçoivent 2 points, et jusqu'à 5 points en atteignant 50 %.

Les points obtenus sont majorés de 20 % pour les productions qui passent au moins 50 % de leur temps de tournage ou de postproduction dans un territoire à faible densité démographique.

#### Fonds automatique de production de l'Institut du cinéma et de l'audiovisuel (ICA)

Aucune modification n'a été apportée au Fonds automatique de production accessible par l'intermédiaire de l'ICA.

### *9. Australie*

#### Producer Offset australien

En 2024, le gouvernement australien a apporté quelques modifications aux exigences du Producer Offset pour les productions cinématographiques et télévisuelles en Australie, en vue de faciliter l'accès et d'augmenter la valeur de la compensation pour les producteurs. Ces changements ont procuré davantage de flexibilité aux producteurs.

Le plafond des dépenses de création (ATL Cap), qui était fixé à 20 % du total des dépenses de production admissibles, a été supprimé, ce qui procure aux producteurs une plus grande marge de manœuvre lorsqu'ils font appel à des créateurs de premier plan. Les exigences en matière de durée minimale pour les œuvres télévisuelles ou cinématographiques ont également été supprimées.

### *10. Nouvelle-Zélande*

#### Subvention de production cinématographique de Nouvelle-Zélande

En 2023, le gouvernement néo-zélandais a apporté quelques modifications à son système de subventions à la production, à la suite d'un examen approfondi des programmes incitatifs du pays.

La Subvention de production cinématographique de Nouvelle-Zélande (NZSPG) se nomme désormais la Remise aux productions cinématographiques de Nouvelle-Zélande (NZSPR). Un nouveau plafond budgétaire de 25 % s'applique désormais aux dépenses de création (*above-the-line*) pour les productions considérées comme des productions domestiques néo-zélandaises. Des exceptions à cette limite sont permises dans des circonstances exceptionnelles, sous la supervision de la New Zealand Film Commission, afin de garantir une application équitable et cohérente.

Le test culturel relatif au contenu néo-zélandais significatif, nécessaire pour accéder au remboursement, n'a pas changé : il s'agit du même test que celui présenté dans le premier rapport d'étude.

## Bibliographie

---

### **Royaume-Uni**

British Film Institute (BFI), *British certification and Audio-Visual Expenditure Credit (AVEC)/Video Games Expenditure Credit (VGEN) FAQ*, à consulter sur <https://www.bfi.org.uk/about-bfi/help-faq/tax-relief-certification>.

British Film Institute (BFI), *Apply for British certification and expenditure credits*, à consulter sur <https://www.bfi.org.uk/apply-british-certification-expenditure-credits>.

British Film Commission, *Accessing UK Tax Reliefs*, à consulter sur <https://britishfilmcommission.org.uk/plan-your-production/accessing-uk-tax-reliefs/>.

Collett, Sam, Entertainment Partners, *5 Things to Consider Before Transitioning to the UK's New AVEC Regime*, article de blogue d'entreprise, 6 janvier 2024, à consulter sur <https://www.ep.com/blog/five-things-to-consider-before-transitioning-to-the-uk-new-avec-regime/>.

Collett, Sam, Entertainment Partners, *Understanding the UK Cultural Test*, article de blogue d'entreprise, 12 septembre 2023, à consulter sur <https://www.ep.com/blog/understanding-the-uk-cultural-test/>.

Département de la Culture, des Médias et du Sport, et La très honorable Lisa Nandy, députée, *UK's world-class film sector handed major jobs and growth boost by tax reliefs*, communiqué de presse, 9 octobre 2024, à consulter sur <https://www.gov.uk/government/news/uks-world-class-film-sector-handed-major-jobs-and-growth-boost-by-tax-reliefs>.

Entertainment Partners, *What Does the UK's New Independent Film Tax Credit (IFTC) Mean for Productions?*, article de blogue d'entreprise, 7 mars 2024, à consulter sur <https://www.ep.com/blog/what-does-uk-new-independent-film-tax-credit-and-enhanced-vfx-rate-mean-for-productions/>.

*Finance (No.2) Act 2024*, legislation.gov.uk, à consulter sur <https://www.legislation.gov.uk/uk-pga/2024/12/crossheading/creative-reliefs/enacted>.

Gunton, Lloyd, Entertainment Partners, *HMRC Announces Changes to Claiming UK Creative Sector Tax Incentives*, article de blogue d'entreprise, 26 avril 2024, à consulter sur <https://www.ep.com/blog/hmrc-announces-changes-to-claiming-uk-creative-sector-tax-incentives/>.

Gunton, Lloyd, Entertainment Partners, *UK Independent Film Tax Credit (IFTC) Approved: Key Updates for Producers*, article de blogue d'entreprise, 9 octobre 2024, à consulter sur <https://www.ep.com/blog/uk-independent-film-tax-credit-approved-key-updates-for-producers/>.

Trésor de Sa Majesté, *Audio-visual tax reliefs: Consultation, Consultation Outcome*, RU, 17 novembre 2022, à consulter sur <https://www.gov.uk/government/consultations/audio-visual-tax-reliefs-consultation>.

Trésor de Sa Majesté et Recettes et Douanes de Sa Majesté, *HMT-HMRC policy note – UK Independent Film Tax Credit*, UK, mis à jour le 12 avril 2024, à consulter sur <https://www.gov.uk/government/publications/uk-independent-film-tax-credit/fob84788-a360-42b6-80c2-d1a536ede9d6>.

Recettes et Douanes de Sa Majesté, *Cultural Relief Rate Rises for Theatre, Orchestra, and Museums and Galleries Exhibition Tax reliefs*, document d'orientation, RU, 27 octobre 2021, à consulter sur <https://www.gov.uk/government/publications/cultural-relief-rate-rises-for-theatre-orchestra-and-museums-and-galleries-exhibition-tax-reliefs/cultural-relief-rate-rises-for-theatre-orchestra-and-museums-and-galleries-exhibition-tax-reliefs>.

Lee & Thompson, *Latest Changes to UK Film and TV Incentives*, article de blogue d'entreprise, May 2024, à consulter sur <https://www.leeandthompson.com/latest-changes-to-uk-film-tv-incentives/>.

Masala, Francesca, *The creative industries tax reliefs: Policy and development*, dossier de recherche, bibliothèque de la Chambre des communes, RU, 5 septembre 2024, à consulter sur <https://commonslibrary.parliament.uk/research-briefings/cbp-10093/>.

Ntim, Zac, « UK's Independent Film Tax Credit Formally Passed into Law », dans *Deadline*, 9 octobre 2024, à consulter sur <https://deadline.com/2024/10/independent-film-tax-credit-uk-passed-law-2024-bfi-1236110177/>.

Ross Martin Co., *Additional relief for low-budget British Films*, article de blogue d'entreprise, 23 octobre 2024, à consulter sur <https://www.rossmartin.co.uk/sme-tax-news/8021-additional-relief-for-low-budget-british-films/>.

Tabbara, Mona, « Independent Film Tax Credit gets official greenlight from UK government », dans *Screen Daily*, 8 octobre 2024, à consulter sur <https://www.screendaily.com/news/independent-film-tax-credit-gets-official-greenlight-from-uk-government/5197941.article>.

UK Screen Alliance, *UK Film and TV Tax Incentives*, à consulter sur <https://www.ukscreenalliance.co.uk/subpages/uk-film-high-end-tv-tax-incentives/>.

## **France**

Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), *Crédit d'impôt audiovisuel*, à consulter sur [https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/audiovisuel/production/credit-dimpot-audiovisuel\\_778316](https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/audiovisuel/production/credit-dimpot-audiovisuel_778316).

CNC, *Agrément de production*, à consulter sur [https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/production/agrement-de-production-pour-les-films-dont-lagrement-des-investissements-a-ete-demande-a-compter-du-1er-decembre-2021-ou-pour-les-films-sans-agrement-des-investissements\\_1571213](https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/production/agrement-de-production-pour-les-films-dont-lagrement-des-investissements-a-ete-demande-a-compter-du-1er-decembre-2021-ou-pour-les-films-sans-agrement-des-investissements_1571213).

CNC, *Crédit d'impôt audiovisuel – Barème Fiction*, à consulter sur <https://www.cnc.fr/documents/36995/148734/Crédit+d%27impôt+audiovisuel+-+Barème+fiction.doc/d5665d1a-71b7-13c1-84b8-d1c3116dfc93?t=1694163961380>.

CNC, « Fiches – fiction », *Agrément de production*, à consulter sur [https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/production/agrement-de-production-pour-les-films-dont-lagrement-des-investissements-a-ete-demande-a-compter-du-1er-decembre-2021-ou-pour-les-films-sans-agrement-des-investissements\\_1571213](https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/production/agrement-de-production-pour-les-films-dont-lagrement-des-investissements-a-ete-demande-a-compter-du-1er-decembre-2021-ou-pour-les-films-sans-agrement-des-investissements_1571213).

CNC, *Fiches fiction (si ADI demandé après le 1er décembre 2021)*, à consulter sur <https://www.cnc.fr/documents/36995/1571248/Fiches+fiction+%28si+ADI+demandé+après+le+1er+décembre+2021%29.xlsx/64e99b74-fd5e-21fa-f618-24cf851e54df?t=1725977236023>.

France, « IS – Réductions et crédits d'impôt – Crédit d'impôt pour dépenses de production cinématographique (Crédit d'impôt cinéma) – Champ d'application », *Bulletin Officiel des Finances Publiques – Impôts*, bofip.impots.gouv.fr, à consulter sur <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/5740-PGP.html/identifiant=BOI-IS-RICI-10-20-10-20220608>.

France, « IS – Réductions et crédits d'impôt – Crédit d'impôt pour dépenses de production déléguée d'œuvres audiovisuelles (crédit d'impôt audiovisuel) – Champ d'application », *Bulletin Officiel des Finances Publiques – Impôts*, à consulter sur <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/5833-PGP.html/identifiant=BOI-IS-RICI-10-30-10-20230215>.

France, « Projet de loi des finances pour 2024 : Médias, livre et industries culturelles », Rapport général no 128 (2023-2024), tome III, annexe 19, déposé le 23 novembre 2023, *La galaxie Sénat*, à consulter sur <https://www.senat.fr/rap/l23-128-319/l23-128-319.html>.

France, « Projet de loi des finances pour 2022 : Médias, livre et industries culturelles », Rapport général no 163 (2021-2022), tome III, annexe 19, déposé le 18 novembre 2021, *La galaxie Sénat*, à consulter sur <https://www.senat.fr/rap/l21-163-319/l21-163-319.html>.

### Allemagne

Braun, Sven, Institut du droit européen des médias, « [DE] Le Gouvernement fédéral adopte un projet de loi portant modification de la Filmförderungsgesetz », dans *IRIS*, 2024-7:1/24, Observatoire européen de l'audiovisuel, à consulter sur <https://merlin.obs.coe.int/article/10101>.

Projet de loi visant à promouvoir le cinéma allemand (*Loi sur le financement du cinéma – FFG*) [Gesetzentwurf der Bundesregierung, *Entwurf eines Gesetzes über Maßnahmen zur Förderung des deutschen Films (Filmförderungsgesetz – FFG)*], à consulter sur [https://www.kulturs-taatsministerin.de/SharedDocs/Downloads/DE/Filmfoerderungsgesetz/2024/2024-05-22-Gesetzentwurf-FFG2025.pdf?\\_\\_blob=publicationFile&v=3](https://www.kulturs-taatsministerin.de/SharedDocs/Downloads/DE/Filmfoerderungsgesetz/2024/2024-05-22-Gesetzentwurf-FFG2025.pdf?__blob=publicationFile&v=3).

Commissaire du gouvernement fédéral à la culture et aux médias, *At a Glance 2023: German Federal Film Fund DFFF/German Motion Picture Fund GMPF*, à consulter sur [https://www.ffa.de/files/ffa/AV%20Info-Publikationen%20Downloads/DFFF\\_GMPF\\_2023\\_at\\_a\\_glance.pdf](https://www.ffa.de/files/ffa/AV%20Info-Publikationen%20Downloads/DFFF_GMPF_2023_at_a_glance.pdf).

Gouvernement fédéral de l'Allemagne, *Culture : Réforme du financement des films allemands, Consultation*, à consulter sur <https://www.bundestag.de/dokumente/textarchiv/2024/kw39-de-filmfoerderungsgesetz-1017672>.

Fisher, Jason, « Germany's Film Funding Reform Set to Boost Production with Tax Incentive », article de blogue d'entreprise, *Stage Runner*, 16 février 2024, à consulter sur <https://stagerunner.net/germanys-film-funding-reform-set-to-boost-production-with-tax-incentive/>.

Office général allemand du film, *German Motion Picture Fund*, à consulter sur <https://www.ffa.de/german-motion-picture-fund-gmpf.html>.

Office général allemand du film, *Production Funding*, à consulter sur <https://www.ffa.de/production-funding.html>.

*Law on measures for the promotion of German film (Filmförderungsgesetz-FFG)*, 25 juin 1979, modifié en 2013, à consulter sur <https://www.global-regulation.com/translation/germany/386695/law-on-measures-to-promote-german-film.html>.

Commented [MF2]: Broken link

Commented [MF3]: Broken link

Meza, Ed, « Media companies blast German government plans to overhaul film funding », dans *Variety*, 14 février 2024, à consulter sur <https://variety.com/2024/film/global/german-funding-reform-berlinale-rtl-pro7-1235910566/>

Meza, Ed, « Germany's Film Funding Reform Set to Boost Industry with Tax Incentive », dans *Variety*, 15 février 2024, à consulter sur <https://variety.com/2024/film/global/germany-film-funding-tax-incentive-constantin-leonine-1235891479/>.

Ministre allemand de la Culture, *German Federal Film Fund DFFF: Guidelines of the BKM*, 2024, à consulter sur [https://www.kulturstaatsministerin.de/SharedDocs/Downloads/DE/2024/2024-03-21-dfff-guidelines.pdf?\\_\\_blob=publicationFile&v=4](https://www.kulturstaatsministerin.de/SharedDocs/Downloads/DE/2024/2024-03-21-dfff-guidelines.pdf?__blob=publicationFile&v=4).

Ministre allemand de la Culture, *German Motion Picture Fund GMPF: Guidelines of the BKM*, 2023, à consulter sur [https://www.kulturstaatsministerin.de/SharedDocs/Downloads/DE/2023/2023-08-08-gmpf-guidelines-en.pdf?\\_\\_blob=publicationFile&v=1](https://www.kulturstaatsministerin.de/SharedDocs/Downloads/DE/2023/2023-08-08-gmpf-guidelines-en.pdf?__blob=publicationFile&v=1).

Ukrow, Dr. Jorg, Institut du droit européen des médias (EMR), Sarrebruck/Bruxelles, « [DE] Réforme de l'aide à la production cinématographique en Allemagne : la BKM présente un projet de loi. », dans *IRIS*, 2024-4:1/21, Observatoire européen de l'audiovisuel, à consulter sur <https://merlin.obs.coe.int/article/10008>.

## **Italie**

Direction Générale du Cinéma et de l'Audiovisuel, « Loi n° 220, 14 novembre 2016 - Réglementation du cinéma et de l'audiovisuel, Loi sur le cinéma - Décrets d'application et autres, Réglementation de l'État », [*Legge 14 novembre 2016, n. 220 – Disciplina del cinema e dell'audiovisivo, Legge cinema – Decreti attuativi e altro, Normativa Statale*] », à consulter sur <https://cinema.cultura.gov.it/normativa/normativa-statale/>.

Direction Générale du Cinéma et de l'Audiovisuel, Cinecitta et Italian Film Commissions, « Tax Credits for Production Companies – Law no. 220/2016 (article 15) », dans *Italy For Movies*, à consulter sur <https://www.italyformovies.com/bandi/detail/77/tax-credits-for-production-companies-law-n-2202016-art-15>.

Mestiere Cinema, « *Italian Tax Credit for Feature Films, TV Movies, TV Series* », à consulter sur <https://mestierecinema.it/tax-credit-and-funds/italian-tax-credit>.

Le ministre du Patrimoine culturel et du Tourisme, en accord avec le ministre de l'Économie et des Finances, *Modalités d'application du crédit d'impôt en faveur des sociétés de production cinématographique et audiovisuelle visé à l'article 15 de la loi n° 220 du 14 novembre 2016*, « Tableau A : Éligibilité culturelle des œuvres cinématographiques, télévisuelles et web », à consulter sur <https://cinema.cultura.gov.it/wp-content/uploads/2024/02/1-CONSOLIDATO-DEL-D.I.-DM-4-2-2021-tax-credit-art.-15-a-seguito-modifiche-del-DI-8.11.2023-N.359.pdf>.

Le ministre du Patrimoine culturel et du Tourisme, en accord avec le ministre de l'Économie et des Finances, *Modalités d'application du crédit d'impôt en faveur des sociétés de production cinématographique et audiovisuelle visé à l'article 15 de la loi n° 220 du 14 novembre 2016 (modifications apportées 8 novembre 2023, rep.359)*, à consulter sur <https://cinema.cultura.gov.it/wp-content/uploads/2024/02/1-CONSOLIDATO-DEL-D.I.-DM-4-2-2021-tax-credit-art.-15-a-seguito-modifiche-del-DI-8.11.2023-N.359.pdf>.

Ministre de la Culture, Direction Générale du Cinéma et de l'Audiovisuel, *Modifications de l'arrêté directorial n° 1210 du 6 mai 2020, et ses modifications ultérieures, relatif aux modalités*

de réinvestissement des contributions automatiques, 28 octobre 2022, à consulter sur [https://cinema.cultura.gov.it/wp-content/uploads/dlm\\_uploads/2022/10/D.D.-28.10.2022-n-3476-Modifiche-al-decreto-direttoriale-del-6.05.2020-n.1210-e-ss.mm\\_ii\\_..pdf](https://cinema.cultura.gov.it/wp-content/uploads/dlm_uploads/2022/10/D.D.-28.10.2022-n-3476-Modifiche-al-decreto-direttoriale-del-6.05.2020-n.1210-e-ss.mm_ii_..pdf)

Ministre de la Culture, Direction Générale du Cinéma et de l'Audiovisuel, *Règlement relatif aux exigences des parties qualifiées pour la certification et au contenu des certifications* [Ministero della cultura, *Disciplina dei requisiti dei soggetti abilitati alla certificazione e del contenuto delle certificazioni*], à consulter sur [https://cinema.cultura.gov.it/wp-content/uploads/dlm\\_uploads/2022/10/Decreto-Certificazione-spese\\_20221024.pdf](https://cinema.cultura.gov.it/wp-content/uploads/dlm_uploads/2022/10/Decreto-Certificazione-spese_20221024.pdf).

Le ministre de la Culture, en accord avec le ministre de l'Économie et des Finances, *Modalités d'application du crédit d'impôt en faveur des sociétés de production cinématographique et audiovisuelle visé à l'article 15 de la loi n° 220 du 14 novembre 2016*, 10 juillet 2024, à consulter sur [https://cinema.cultura.gov.it/wp-content/uploads/2024/09/rep\\_-225\\_DM\\_MIC\\_MEF\\_nuovo\\_tax\\_credit\\_produzione\\_ex\\_art\\_15\\_L\\_220\\_2016\\_Decret\\_o\\_controfirmato\\_Ministro.pdf](https://cinema.cultura.gov.it/wp-content/uploads/2024/09/rep_-225_DM_MIC_MEF_nuovo_tax_credit_produzione_ex_art_15_L_220_2016_Decret_o_controfirmato_Ministro.pdf)

### **Pays-Bas**

Fonds cinématographique néerlandais, *Regulations for Netherlands Film Production Incentive Scheme*, 1<sup>er</sup> août 2022, à consulter sur [https://assets.filmfonds.nl/eng\\_regulations\\_for\\_netherlands\\_film\\_production\\_incentive\\_scheme\\_1\\_08\\_22.pdf](https://assets.filmfonds.nl/eng_regulations_for_netherlands_film_production_incentive_scheme_1_08_22.pdf).

Fonds cinématographique néerlandais, *Netherlands Film Production Incentive*, à consulter sur <https://www.filmfonds.nl/en/funding/fund/netherlands-film-production-incentive>.

Fonds cinématographique néerlandais, *Netherlands Film Production Incentive invests Euros 13.2 million in 23 film projects and 10 high-end series*, à consulter sur <https://www.filmfonds.nl/en/updates/netherlands-film-production-incentive-invests-13-2-million-in-23-film-projects-and-10-high-end-series>.

Fonds cinématographique néerlandais, *Netherlands Film Production Incentive reopens for high-end series*, à consulter sur <https://www.filmfonds.nl/en/updates/netherlands-film-production-incentive-reopens-for-high-end-series>.

Pan, Sevara, « Le Netherlands Film Fund prend des mesures pour renforcer la compétitivité des films hollandais », dans *Cineuropa*, 15 février 2024, à consulter sur <https://cineuropa.org/fr/newsdetail/456804/#cm>.

### **République tchèque**

Association des producteurs audiovisuels, *A Landmark Agreement: the Contributions of the Czech Audiovisual Fund Will Be Increased*, reportage, 8 juillet 2023, à consulter sur <https://asociaceproducentu.cz/en/posts/landmark-agreement>.

Association des producteurs audiovisuels, *The Czech Audiovisual Industry is Booming, with a Turnover of Over CZK 15 Billion in 2022*, reportage, 29 juin 2023, à consulter sur <https://asociaceproducentu.cz/en/posts/czech-audiovisual-industry-booming-turnover-over-15-billion-2022>.

Bohuslav, Vojtěch, « Czech Producers Request Increase in Production Incentives », dans *Film New Europe*, 14 juillet 2024, à consulter sur <https://www.filmneweurope.com/news/czech-news/item/125949-czech-producers-request-increase-in-film-incentives>.

Bratský, Petr et Antonín Dvořák, « Czech Republic is preparing a new incentive scheme for the video games industry », *Kinstellar*, juillet 2024, à consulter sur <https://www.kinstellar.com/news-and-insights/detail/2905/czech-republic-is-preparing-a-new-incentive-scheme-for-the-video-games-industry>.

Centre du film tchèque, *Regulations/Funding*, nouvelles de l'industrie, à consulter sur <https://www.filmcenter.cz/en/film-industry/regulations-funding>.

Czech Film Commission, *Incentives – Eligibility and Amount*, à consulter sur <https://oldfilmcommission.cz/en/incentives/eligibility-and-amount/>.

Czech Film Commission, *Incentives - Key Points*, à consulter sur <https://oldfilmcommission.cz/en/incentives/key-points/>.

Entertainment Partners, *Czech Republic*, fiche d'information, à consulter sur <https://www.ep.com/production-incentives/europe/czechrepublic/>.

Havel & Partners, *Czech Film Production Incentives Scheme*, à consulter sur <https://www.havelpartners.com/czech-film-production-incentives-scheme/>.

Sirena Film, « CZ/25% Rebate in the Czech Republic », *Films/TV Series: Film Incentives and Fundings*, *Sirena Film*, à consulter sur <https://www.sirenafilm.com/film-incentives-and-fundings/20-tax-rabate/>.

Czech Film Fund, *Registration*, à consulter sur <https://fondkinematografie.cz/registrace/>.

Commented [MF4]: Broken link

Czech Film Fund, *Legislation*, à consulter sur <https://fondkinematografie.cz/legislativa-a-koncepce/>.

Commented [MF5]: Broken link

*Statutes of the Czech Film Fund*, Czech Film Fund, à consulter sur [https://fondkinematografie.cz/assets/media/files/H/Legislativa/Statutes\\_Czech\\_Film\\_Fund.pdf](https://fondkinematografie.cz/assets/media/files/H/Legislativa/Statutes_Czech_Film_Fund.pdf).

Commented [MF6]: Broken link

## **Espagne**

Bustamante, Maria, « [ES] Le Gouvernement espagnol approuve le projet de loi relatif au cinéma et à la culture audiovisuelle », dans *IRIS*, 2024-7:1/25, à consulter sur <https://merlin.obs.coe.int/article/10097>.

Camalen, *Aides générales et sélectives au cinéma en Espagne*, article de blogue d'entreprise, 23 octobre 2024, à consulter sur <https://www.camaleonrental.com/gb/blog/grants-to-the-spain-film-industry-general-and-selective-grants-for-feature-films-short-films.html>.

Cañedo, Azahara, et Marta Rodriguez Castro, « [ES] Le Congrès espagnol lance le processus parlementaire de la nouvelle loi relative au cinéma et à la culture audiovisuelle », dans *IRIS*, 2023-5:1/23, à consulter sur <https://merlin.obs.coe.int/article/9743>.

Gouvernement de l'Espagne, *Espana Puede, Espana Digital 2025, #SpainAVSHub, Spain: Audiovisual Hub of Europe – Plan to boost the audiovisual sector*, 2024, à consulter sur



<https://portal.mineco.gob.es/RecursosArticulo/mineco/ministerio/ficheros/Espana-hub-audiovisual-en.pdf>.

Marcos, Laura, et Enric Enrich, Enrich Advocats – Barcelona, « [ES] Nouvelle loi sur le cinéma », dans *IRIS*, 2008-4:1/18, à consulter sur <https://merlin.obs.coe.int/article/4510>.

Mejia, Daniela, « Navigating the new draft law on cinema and audiovisual culture: Key provisions and controversies », dans *DLA Piper: MSE Today – Media Sport and Entertainment Insights*, 25 septembre 2024, à consulter sur <https://mse.dlapiper.com/post/102jk19/navigating-the-new-draft-law-on-cinema-and-audiovisual-culture-key-provisions-an>.

Ministère de la Culture, *Cultural Certificate*, à consulter sur <https://www.cultura.gob.es/en/cultura/areas/cine/industria-cine/certificado-cultural.html>.

Ministère de la Culture, *Certificate of Spanish Nationality for Films*, à consulter sur <https://www.cultura.gob.es/en/cultura/areas/cine/industria-cine/certificado-nacionalidad-espanola.html>.

State Agency Official State Gazette, *Loi 55/2007, du 28 décembre, sur le cinéma (Ley 55/2007, de 28 de diciembre, del Cine)*, à consulter sur <https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2007-22439>.

## **Portugal**

Diário da Republica, *Lei n.º 55/2012, de 6 de setembro*, 6 septembre 2012, à consulter sur <https://diariodarepublica.pt/dr/detalhe/lei/55-2012-174871>.

Diário da Republica, *Decreto-Lei n.º 74/2021, de 25 de agosto*, à consulter sur <https://diariodarepublica.pt/dr/detalhe/decreto-lei/74-2021-170175411>.

Instituto Do Cinema et Do Audiovisual (ICA), *Automático*, à consulter sur <https://ica-ip.pt/pt/concursos/apoio-ao-cinema/2024/automatico/>.

Instituto Do Cinema et Do Audiovisual (ICA), *ANEXO IX Programa de Apoio ao Cinema Sub-programa de Apoio à Produção, na Modalidade de Apoio Automático*, à consulter sur [https://ica-ip.pt/fotos/downloads/anexoix-apoio\\_automatico\\_2579465cf8afed8b42.pdf](https://ica-ip.pt/fotos/downloads/anexoix-apoio_automatico_2579465cf8afed8b42.pdf).

Instituto Do Cinema et Do Audiovisual (ICA), *Finance, Culture, Tourism – Ministerial Ordinance*, à consulter sur [https://www.ica-ip.pt/fotos/editor2/Ordinance\\_490\\_2018.pdf](https://www.ica-ip.pt/fotos/editor2/Ordinance_490_2018.pdf).

Instituto Do Cinema et Do Audiovisual (ICA), *Incentives and Coproduction*, à consulter sur <https://ica-ip.pt/en/incentives-and-coproduction/>.

Instituto Do Cinema et Do Audiovisual (ICA), *Regulamento Geral Relativo Aos Programas de Apoios Financeiros - 2024*, à consulter sur [https://ica-ip.pt/fotos/concursos/info/08\\_03\\_regulamento\\_geral\\_2024\\_08\\_03\\_1866465eb58cfb86d1.pdf](https://ica-ip.pt/fotos/concursos/info/08_03_regulamento_geral_2024_08_03_1866465eb58cfb86d1.pdf).

Pic Portugal, Visit Portugal, *Portugal Film Commission*, fiche d'information, à consulter sur [https://atenas.embaxadaportugal.mne.gov.pt/images/noticias/portugal\\_film\\_commission/nota\\_informativa.pdf](https://atenas.embaxadaportugal.mne.gov.pt/images/noticias/portugal_film_commission/nota_informativa.pdf).

## **Australie**

Gouvernement de l'Australie, Trésorerie, *Changes to Location and Producer tax offsets*, 5 février 2024 – 16 février 2024, à consulter sur <https://treasury.gov.au/consultation/c2024-489332>.

Bureau australien de la fiscalité, *Film Industry Incentives 2024*, à consulter sur <https://www.ato.gov.au/forms-and-instructions/film-industry-incentives-2024>.

Broadfoot, Stuart, Matthew Cridland, Betsy-Ann Howe, K&L Gates, *Australian Federal Budget 2024-2025 – Key Tax Measures and instant insights*, article de blogue d'entreprise, 14 mai 2024, à consulter sur <https://www.klgates.com/Australian-Federal-Budget-2024-2025-Key-Tax-Measures-and-Instant-Insights-5-14-2024>.

Bureau des arts, ministère des Infrastructures, des Transports, du Développement régional, des Communications et des Arts, gouvernement de l'Australie, *Supporting the Australian screen sector*, 5 juillet 2025, à consulter sur <https://www.arts.gov.au/news/supporting-australian-screen-sector>.

Ministre des Arts, Le très honorable Tony Burke, *Producer Offset changes to support iconic Australian Drama*, à consulter sur <https://minister.infrastructure.gov.au/burke/media-release/producer-offset-changes-support-iconic-australian-drama>.

Screen Australia, *National Cultural Policy Submission*, août 2022, à consulter sur <https://www.screenaustralia.gov.au/getmedia/105b3683-56ef-46f2-81b1-695c8505994b/Screen-Australia-Submission-National-Cultural-Policy.pdf>.

Screen Australia, *Producer Offset*, à consulter sur <https://www.screenaustralia.gov.au/funding-and-support/producer-offset>.

Screen Australia, *Producer Offset Guidelines*, à consulter sur <https://www.screenaustralia.gov.au/getmedia/36b2ed8c-dd77-47ea-bacd-3a001f84a21e/Guidelines-Producer-Offset-2024.pdf/>

Screen Australia, *Submission to the Inquiry into the National Cultural Policy*, mars 2023, à consulter sur <https://www.screenaustralia.gov.au/getmedia/23858825-8d3a-4f1a-921a-50f5d4a5a5fd/NCP-Inquiry-Screen-Australia-Submission.pdf>.

## **Nouvelle-Zélande**

« How Big Productions Boost Business in Auckland », dans *Collaborate Management Journal*, 31 octobre 2024, à consulter sur <https://www.collaborate.co.nz/journal/how-big-productions-boost-business-in-auckland>.

Ministère des Affaires, de l'Innovation et de l'Emploi, *New Zealand Screen Production Rebate*, à consulter sur <https://www.mbie.govt.nz/business-and-employment/economic-development/screen-sector/new-zealand-screen-production-rebate>.

Ministère des Affaires, de l'Innovation et de l'Emploi, *Review of Government investment in the screen sector*, à consulter sur <https://www.mbie.govt.nz/business-and-employment/economic-development/screen-sector/new-zealand-screen-production-rebate/review-of-government-investment-in-the-screen-sector>.

Manatu Taonga, ministère de la Culture et du Patrimoine, *New Zealand Screen Production Rebate*, à consulter sur <https://www.mch.govt.nz/our-work/broadcasting-and-media->

[sector/new-zealand-screen-production-rebate#:~:text=All%20domestic%20screen%20productions%20can,or%20after%2031%20August%202023.](#)

New Zealand Film Commission, *Application for Provisional Certificate (incorporating the Significant New Zealand Content Test) 31 August 2023 Criteria*, à consulter sur <https://www.nzfilm.co.nz/resources/nzspr-nz-provisional-application-form>.

New Zealand Film Commission, *Incentives & Co-Productions*, à consulter sur <https://www.nzfilm.co.nz/incentives-co-productions>.

New Zealand Film Commission, *New Zealand Screen Production Grant Criteria for New Zealand Productions*, à consulter sur [https://www.nzfilm.co.nz/sites/default/files/2017-11/NZSPG New Zealand Criteria%201%20July%202017 with%20 Covid19 provisions 20 22%20Extension.pdf](https://www.nzfilm.co.nz/sites/default/files/2017-11/NZSPG%20New%20Zealand%20Criteria%201%20July%202017%20with%20Covid19%20provisions%2022%20Extension.pdf).

New Zealand Film Commission, *New Zealand Screen Production Rebate for New Zealand Productions*, à consulter sur <https://www.nzfilm.co.nz/incentives-co-productions/nzspg-nz>.

New Zealand Film Commission, *NZSPR Criteria for New Zealand Productions*, 31 août 2023, à consulter sur <https://www.nzfilm.co.nz/resources/nzspr-criteria-new-zealand-productions>.